

COMMUNE DE GRATENS

Législature 2014 -2020

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 21 Juin 2018

N° 6 - 2018

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
2. APPROBATION COMPTE-RENDU DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS	4
3. DÉPART À LA RETRAITE DE M. SAURRAT DANIEL.....	4
4. INVITATION DE MME CARAYON CLAUDINE, ENSEIGNANTE	4
5. CHOIX D'UN NOM POUR L'ÉCOLE	5
6. BUDGETS.....	5
6.1 AUTONOMIE FINANCIÈRE DES BUDGETS ANNEXES.....	5
6.2 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1	5
6.3 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1	5
7. GESTION INFORMATIQUE DE LA CANTINE SCOLAIRE	6
8. DEVIS.....	6
8.1 ENTREPRISE CHAMPAGNE	6
8.2 ENTREPRISE FRONTON TP EXTENSION DU RESEAU D'EAU LIEU DIT MAILLOLES 2EME TRANCHE	7
8.3 ENTREPRISE LEPICARD & MARTY	7
8.4 BUREAU MODERNE.....	7
9. DÉFIBRILLATEUR : CONTRAT DE MAINTENANCE	7
10. SUIVI DOSSIER CONTRAT DE TERRITOIRE	8
11. COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS	8
11.1.SIECT	8
11.2.SIAHL.....	8
12. QUESTIONS DIVERSES	8
12.1 LETTRE DE MME GRYZA JACQUELINE	8
12.2 LETTRE DE M. DUTREY ALAIN.....	8
12.3 DEMANDES LOCATIONS SALLE DES FETES.....	8

12.1.2. PROJET CENTRE MOBILE DE GYM	9
12.1.3.COURRIER DE MME PRADERE MARIE-LAURE.....	9
12.1.4.ASSOCIATION TOHU BOHU.....	9
12.4 ELABORATION PLU COMMUNE DE BOIS DE LA PIERRE.....	9
12.5 CHEMIN PIETONNIER RD 7.....	9
12.6 CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE FLOTTANTE - COMMUNE DE PEYSSIES	10
12.7 PARC PHOTOVOLTAIQUE COMMUNE DE LAFITTE-VIGORDANE	9
12.8 REMARQUE DE M. PLAINDOUX DIDIER.....	10

Séance du 21 Juin 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt et un juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DEDIEU Alain, Maire.

Présents: BARBEY Flavien, CONDIS Arnaud, DAUTA Alain, DEDIEU Alain, DEJEAN Evelyne, MUL Cécile, PEREZ Annie, PLAINDOUX Didier, VARACHAT Jean-Noël.

Absents: COUMES Frédérique, DURAND Eric, HUGOU Nicole, GATINET Emmanuelle, RESTES Philippe, VAN MASTRIGT Pierre.

Procurations : néant.

2^{ème} convocation : séance non soumise à quorum (Art L 2121-17 du CGCT)

1. ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Alain DEDIEU, Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. MME Evelyne DEJEAN est élue à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

2. APPROBATION COMPTE-RENDU DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS

Les procès verbaux des 13 Mars 2018, 10 Avril et 12 Avril 2018 ne donnent lieu à aucune remarque et sont approuvés à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

3. DÉPART À LA RETRAITE DE M. SAURRAT DANIEL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. SAURRAT Daniel, Adjoint Technique, a présenté sa demande de départ à la retraite avec effet au 1^{er} décembre 2018. Le Conseil Municipal en prend acte et décide d'engager dès à présent une réflexion sur le cadre d'emploi du poste à pourvoir. Il conviendra également de définir les missions qui seront confiées au nouvel agent au regard des besoins de la collectivité pour mieux définir les compétences exigées lors de l'appel à candidature. Concernant la suggestion de M. le Maire portant sur l'octroi d'une prime de départ à la retraite de cet agent, son débat est reporté.

La séance continuant,

4. INVITATION DE MME CARAYON CLAUDINE, ENSEIGNANTE

Rapporteur : MME MUL Cécile

Ce 15 Juin, Madame CARAYON Claudine, Enseignante, nous conviait à son apéritif de départ à la retraite. A cette occasion et sur proposition de la commission communale enfance-jeunesse-école, le pot de l'amitié ainsi qu'un cadeau lui ont été offerts. L'intéressée ainsi que le directeur d'école ont chaleureusement remercié la municipalité. La qualité relationnelle favorisant une bonne entente ainsi que les moyens donnés à l'école ont été soulignés.

M. BARBEY Flavien indique pour sa part ne pas être en accord avec les décisions prises par cette commission.

La séance continuant,

5.CHOIX D'UN NOM POUR L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal décide de différer toute prise de décision concernant le choix d'un nom pour l'école afin que le plus grand nombre de conseillers municipaux y prenne part. Toutefois, les propositions les plus plébiscitées, dont cinq issues de la consultation citoyenne, sont listées pour être proposées au vote du prochain conseil. Ces dernières sont les suivantes :

Lucie AUBRAC, Colonel Arnaud BELTRAME, Lucien CASSAGNE, René CASSIN, Amélie CLUZET, Olympe de GOUGES, Marie-Louise DISSARD, Ecole de GRATENS, Ecole du Peyre, Elisabeth EIDENBENTZ, André FRANQUINE, Stéphane HESSEL, Bernard MARIS, MONT Valier, Claude NOUGARO, Francis SANCERRY, Terre Cuite, Eugène TRUTAT, Simone VEIL, Malala YOUSAFZAI.

La séance continuant,

6.BUDGETS

Rapporteur : M. le Maire

6.1 AUTONOMIE FINANCIÈRE DES BUDGETS ANNEXES

Depuis le 01/01/2018 tous les budgets annexes ont désormais une autonomie financière. La Trésorerie du Volvestre vient de nous en informer. Cela implique un fonds de roulement permettant de couvrir les dépenses spécifiques à chaque budget. Cette situation vient de se produire pour le budget annexe photovoltaïque : EDF a versé tardivement le montant de notre production photovoltaïque. L'échéance du 1^{er} semestre du prêt lié à cette installation a dû être différée. Le Crédit Agricole Agence Collectivités a pris en compte ce contexte et n'a pas appliqué de pénalités de retard. Néanmoins des crédits budgétaires devront à l'avenir être provisionnés.

6.2 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

N° 031 229 2018 DEL 0027

La Communauté de Communes Cœur de Garonne a versé à tort 369.48 € au titre de l'attribution de compensation 2017. Une annulation de titre nous est demandée par la Trésorerie. Un mandat au compte 673 doit être émis. Le transfert de crédits ci-après est approuvé.

Désignation	Diminution	Augmentation
Art 022 « dépenses imprévues »	370 €	
Art 673 « titres annulés sur exercices antérieurs »		370 €

6.3 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

N° 031 229 2018 DEL 0028

A la demande de la Trésorerie, le montant des dépenses imprévues d'un montant de 2 459 € doit être ramené à 492 € pour se conformer au taux maximum autorisé. Par conséquent, cet article budgétaire doit être diminué de 1 967 €. Pour respecter l'équilibre budgétaire, ces crédits seront affectés à la maintenance des installations. Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires ci-après :

Désignation	Diminution	Augmentation
Art 022 « dépenses imprévues »	1 967 €	
Art 6156 « maintenance »		1 967 €

La séance continuant,

7. GESTION INFORMATIQUE DE LA CANTINE SCOLAIRE

N° 031 229 2018 DEL 0029

Rapporteur : MME MUL Cécile

Au cours de la réunion du 21/12/2017, le Conseil Municipal avait engagé une discussion sur l'informatisation de la gestion de la cantine scolaire, notamment sur l'interface des logiciels « 3 D Ouest » et « BERGER-LEVRAULT ». Nous avons décidé de recueillir des informations complémentaires avant toute prise de décision. Des contacts ont donc été pris auprès d'utilisatrices et j'ai pris part à ces rencontres en présence du régisseur de la cantine scolaire et la secrétaire de mairie.

La Communauté de Communes Cœur de Garonne a également des besoins dans ce domaine et du personnel à former. Elle a pu engager des négociations en vue de permettre aux communes membres de cet EPCI de bénéficier de cette mutualisation.

L'offre commerciale de la Sté BERGER-LEVRAULT s'est avérée la plus avantageuse. Elle comprend d'une part la location du logiciel « BL Enfance » sur la base d'un tarif mensuel de 27.51 € HT et d'autre part l'achat d'une tablette numérique au prix de 189 € HT pour les besoins de comptage journalier des repas permettant d'agrémenter le travail du régisseur.

Cet exposé entendu, M. le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur ce dossier :

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Décide de mettre en œuvre une gestion informatisée des réservations, de la facturation et des paiements de la cantine scolaire permettant la modernisation du service.
- Donne pouvoir à M. le Maire de valider l'offre commerciale de la Sté BERGER-LEVRAULT à valoir pour le logiciel « BL Enfance » et une tablette numérique, aux conditions précitées.
- S'engage à supporter la dépense correspondante sur le budget communal 2018.

La séance continuant,

Cécile MUL indique que le poste informatique utilisé lors du recensement INSEE sera mis à la disposition du régisseur de recettes.

La séance continuant,

8. DEVIS

8.1 ENTREPRISE CHAMPAGNE TP

N° 031 229 2018 DEL 0030

Pouvoir est donné à M. le Maire de faire procéder à l'extension du chemin rural n° 17 dit des Moussats au lieu-dit « Mailloles » afin de desservir une nouvelle habitation dans ce secteur. L'Entreprise CHAMPAGNE TP se voit confier ce chantier, sur la base de son devis descriptif et estimatif d'un montant de 2 960€ soit 3 552 €. Cette dépense sera supportée sur le budget 2018, tout étant précisé que cette zone est frappée d'une PVR.

La séance continuant,

M. le Maire signale que le chemin rural n° 5 au lieu-dit « Barrau » a été endommagé par les orages. La pose d'une buse est également à prévoir pour l'élargissement du pont existant. Ce chantier pourrait relever du Pool Routier et renseignement sera pris pour en connaître la faisabilité.

8.2 ENTREPRISE FRONTON TP – EXTENSION DU RESEAU D’EAU LIEU-DIT MAILLOLES 2EME TRANCHE

N° 031 229 2018 DEL 0031

Le dépôt d’une demande de Permis de Construire au lieu-dit « Mailloles », concerné par une participation pour voie et réseau, a conduit M. le Maire à se rapprocher du Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch pour faire chiffrer la 2^{ème} tranche de l’extension du réseau d’eau dans ce secteur.

L’entreprise FRONTON TP, mandatée par le SIECT, en a estimé le coût. Son devis s’élève à 5 344.49 € HT soit 6 413.39 € TTC.

M. le Maire rappelle que ces travaux ont été prévus au budget 2018 et précise que la participation du propriétaire vient d’être versée auprès de la Trésorerie. Aussi, il propose de valider ce devis afin de pouvoir engager ces travaux et permettre le raccordement de cette future habitation.

Le Conseil Municipal à l’unanimité des présents, sans la participation de M. BARBEY Flavien concerné par ce dossier :

- donne son accord pour le lancement de la 2^{ème} tranche d’extension du réseau d’eau au lieu-dit Mailloles – chemin des Moussats
- accepte le devis de l’Entreprise TP FRONTON d’un montant de 6 413.39 € TTC.
- s’engage à supporter cette dépense d’investissement inscrite au budget 2018.
- donne pouvoir à M. le Maire de signifier l’acceptation du devis à l’Entreprise TP FRONTON et d’en informer le SIECT pour planifier ces travaux.

8.3 ENTREPRISE LEPICARD & MARTY

N° 031 229 2018 DEL 0032

M. le Maire indique qu’une panne dans l’alimentation électrique des cloches, consécutive à l’orage du 27 mai, a donné lieu à une intervention de l’Entreprise LEPICARD & MARTY. Le technicien a signalé un important volume de fientes de pigeons obstruant les canaux des tuiles. De l’eau s’infiltrait sous le toit près du clocher occasionnant des dysfonctionnements électriques de l’alimentation des cloches. Un nettoyage de la partie nord-ouest de la toiture de l’Église nous a été suggéré précise MME PEREZ Annie. Le technicien pourra ensuite effectuer un diagnostic précis des dégâts électriques qu’il aura pu observer et de voir l’état des solins.

Le Conseil Municipal décide de faire procéder au nettoyage des abords du clocher et de confier cette prestation à l’Entreprise LEPICARD & MARTY, sur la base de son devis dont le montant s’élève à 1 200 € TTC.

8.4 BUREAU MODERNE

Le Conseil Municipal écarte la proposition commerciale de la Sté BUREAU MODERNE qui, au motif de l’obsolescence du copieur mis à disposition des associations communales et donc d’un arrêt de la maintenance, proposait un nouveau contrat de location regroupant le photocopieur de l’école et un nouveau pour un montant trimestriel de 169 € HT et un tarif à la copie de 0.0059 € HT pour 13 000 pages.

La séance continuant,

9. DÉFIBRILLATEUR : CONTRAT DE MAINTENANCE

N° 031 229 2018 DEL 0033

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire de signer, sur la base d’une durée de trois ans, le contrat de maintenance du défibrillateur dont la commune est dotée. Le coût forfaitaire de cette prestation s’élève à 60 € HT, hors consommables.

La Sté Sté FND Cardio Course qui avait fourni cet équipement précise que ce contrat inclut une assistance téléphonique et une visite préventive annuelle. Cette dépense sera supportée sur le budget communal 2018 et reconduite jusqu'en 2020.

La séance continuant,

10.SUIVI DOSSIER CONTRAT DE TERRITOIRE

Rapporteur : MME MUL Cécile

Les services du Conseil Départemental ont été contactés dans le cadre du suivi de nos deux dossiers de demande de subvention : « réfection de la salle de réunion du rez-de-chaussée » et « mise en conformité des allées du cimetière ». Nos dossiers sont complets et devraient être présentés lors de la session de juillet spécifique au « Contrat de Territoire 2018 ». Les notifications ne seront connues que fin septembre. Compte-tenu de ce nouvel élément, le Conseil Municipal décide de différer le lancement des travaux.

La séance continuant,

11.COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS

11.1. SIECT

Rapporteur : Alain DAUTA

La mise hors service de notre château d'eau a été prononcée par le SIECT. Ce rapprocher de ce syndicat pour connaître les modalités administratives de son transfert dans le patrimoine communal.

11.2. SIAHL

Rapporteur : Alain DAUTA

Pas de nouveaux éléments concernant ce syndicat dont les deux dernières réunions ont été annulées. Par ailleurs et suite aux dernières inondations, j'ai été en contact avec deux de nos administrés, riverains du ruisseau de Peyre. Ce cours d'eau n'est pas dans le périmètre actuel de compétence du SIAHL mais son intégration est en cours (GEMAPI). Tant que l'administratif n'est pas finalisé, aucune intervention n'est réalisable. La technicienne de rivière a connaissance de la situation.

La séance continuant,

12.QUESTIONS DIVERSES

12.1 LETTRE DE MME GRYZA JACQUELINE

Par lettre en date du 04/06/2018, MME GRYZA Jacqueline demande à la municipalité de prévoir des travaux de réparation de la toiture de l'ancienne salle des fêtes pour remédier aux dégâts occasionnés sur son habitation mitoyenne. Elle signale également le défaut d'entretien du terrain jouxtant le sien, appartenant pour partie à la mairie et à son voisin.

12.2 LETTRE DE M. DUTREY ALAIN

Dans son courrier du 10/06/2018, M. DUTREY Alain signale plusieurs cas de dégradation sur la voirie communale. M. le Maire en prend note et en informera le service voirie de la Communauté de Communes compétente dans ce domaine. Lui seront également indiqués des nids de poules sur la voirie desservant le quartier de voirie dont le signalement a été fait auprès de M. BARBEY Flavien. Dans un premier temps, un apport de compomag par l'employé communal sera réalisé.

Jean-Noël VARACHAT estime qu'il n'est pas incohérent d'avoir un peu de compomag en réserve pour pouvoir intervenir sans délai.

12.3DEMANDES LOCATIONS SALLE DES FETES

12.1.1. COMMUNAUTE DE COMMUNES

La mise à disposition à titre gracieux est accordée au service action sociale de Communauté des Communes cœur de Garonne le Jeudi 30 Août pour une animation jeux destinée aux jeunes.

12.1.2. PROJET CENTRE MOBILE DE GYM

Rapporteur : Cécile MUL

Un moniteur sportif demeurant à Rieux Volvestre, porteur d'un projet de centre mobile de gym tout public a pris contact avec la mairie. Cette personne est à la recherche d'une salle et accepterait de la louer pour une année, sur la base d'une soirée et d'une matinée.

MME MUL Cécile dit avoir consulté le FOYER RURAL de GRATENS afin de savoir si les cours proposés n'interféreraient pas avec les leurs. Elle indique ne pas avoir obtenu de réponse à ce jour.

Conscient que cette prestation sort du cadre associatif, le Conseil Municipal décide de donner la priorité aux associations communales. Aussi, avant de se positionner vis-à-vis de cet intervenant, les activités régulières 2018-2019 seront demandées FOYER RURAL.

12.1.3. COURRIER DE MME PRADERE MARIE-LAURE

Madame PRADERE Marie-Laure demeurant sur la commune, informe le Conseil Municipal de la création de son association "Les Vendeurs d'Idées". Cette dernière souhaite planifier en septembre un salon de création artisanale de vêtements. Madame PRADERE Marie-Laure demande les disponibilités de la salle des fêtes à cette période et en sollicite la mise à disposition à titre gracieux.

Le Conseil Municipal y est tout à fait favorable et réserve à cette nouvelle association communale l'utilisation de la salle des fêtes soit début ou fin septembre.

12.1.4. ASSOCIATION TOHU BOHU

Rapporteur : Cécile MUL

Cette association culturelle intervient sur notre territoire intercommunautaire pour le compte de la Communauté de Communes Cœur de Garonne. Elle propose des spectacles destinés aux jeunes enfants et nous sollicite pour une mise à disposition de la salle des fêtes en janvier 2019 à titre gracieux.

Après discussion et prenant en compte le fait que les entrées seront payantes, le Conseil Municipal décide par un vote majoritaire, de ne pas accorder la gratuité de cette salle à l'association TOHU BOHU.

12.4 ELABORATION PLU - COMMUNE DE BOIS DE LA PIERRE

Par courrier en date du 18/05/2018 et conformément à la procédure, la municipalité de BOIS DE LA PIERRE nous informe de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

12.5 CHEMIN PIETONNIER RD 7

En vue de la réalisation du chemin piétonnier aux abords de la RD 7, le secteur routier de Cazères nous invite à faire chiffrer la part communale nous incombant. M. le Maire est autorisé à consulter plusieurs entreprises de travaux publics.

12.6- CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE FLOTTANTE - COMMUNE DE PEYSSIES

La Direction Départementale des Territoires nous informe du permis de construire afférent au projet de centrale photovoltaïque flottante par la commune de PEYSSIES.

12.7 PARC PHOTOVOLTAIQUE – COMMUNE DE LAFITTE-VIGORDANE

Un projet de parc photovoltaïque avec bâtiments techniques vient de donner lieu à permis de construire par la commune de LAFITTE-VIGORDANE. Nous en sommes informés par la Direction Départementale des Territoires.

12.8 REMARQUE DE M. PLAINDOUX DIDIER

La lettre de M. DUTREY Alain, évoquée précédemment, n'a pas été présentée me semble t-il dans sa totalité : le dernier point portait sur l'apéritif offert par la municipalité à l'association cycliste de Le Fousseret lors de la course du canton.

Répondant à M. Didier PLAINDOUX, M. le Maire estime que cette animation à valorisé toutes les communes de l'ancien canton du Fousseret et la notre en particulier puisqu'elle a accueillie une arrivée d'étape.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, Monsieur le Maire clôture la séance à 23H 20.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

GRATENS, le 21/06/2018

LISTE DES ABRÉVIATIONS

E

EPCI	
Etablissement Public à Coopération Intercommunale	6

G

GEMAPI	
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	9

P

PLU	
Plan Local d'Urbanisme	9
PVR	
Participation pour Voirie et Réseaux	6

R

RD	
Route Départementale	9

S

SIAHL	
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Louge	2, 9
SIECT	
Syndicat Intercommunal des Eaux des Côteaux du Touch	7, 8, 9

**Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal
de GRATENS**

Réunion du 21 Juin 2018

N° d'ordre	Objet
031 229 2018 DEL 0027	Budget Principal : décision modificative N° 1
031 229 2018 DEL 0028	Budget Photovoltaïque : décision modificative N° 1
031 229 2018 DEL 0029	Gestion informatique de la cantine scolaire
031 229 2018 DEL 0030	Devis Entreprise CHAMPAGNE TP
031 229 2018 DEL 0031	Devis Entreprise FRONTON TP – Chemin de Mailloles
031 229 2018 DEL 0032	Devis Entreprise LEPICARD & MARTY
031 229 2018 DEL 0033	Défibrillateur : contrat de maintenance

Signatures des Conseillers Municipaux

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
BARBEY Flavien		HUGOU Nicole	absente
COUMES Frédérique	absente	MUL Cécile	
CONDIS Arnaud		PEREZ Annie	
DEDIEU Alain		PLAINDOUX Didier	
DAUTA Alain		RESTES Philippe	absent
DEJEAN Evelyne		VAN MASTRIGT Pierre	absent
DURAND Eric	absent	VARACHAT J-Noël	
GATINET Emmanuelle	absente		